

---

Adresse de la société populaire de Guéret, qui félicite la Convention d'avoir frappé les traîtres de la Liberté et de l'Égalité et renouvelle son serment, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Guéret, qui félicite la Convention d'avoir frappé les traîtres de la Liberté et de l'Égalité et renouvelle son serment, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 546;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20835\\_t1\\_0546\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20835_t1_0546_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

e

[*La Sté popul. de Guéret, à la Conv., s. d.*] (1).

« L'aristocratie d'accord avec les puissances coalisées, vient de faire un dernier effort contre les amis de la Liberté et de l'Egalité, mais toujours, surveillans armés de la massue nationale, vous avez frappé les traîtres à l'instant même où ils se flattaient de voir réussir leurs infâmes projets.

Législateurs, ne cessez de les poursuivre que lorsque le dernier sera exterminé, c'est un sûr moyen de consolider la République, le peuple français vous doit son salut, il vous devra sa conservation, ce peuple ferme dans les principes que lui dicte votre sagesse, ne se séparera jamais de vous.

La Société populaire de Guéret vient de jurer de nouveau de rester uni à ses représentans et de périr avec la liberté ou de triompher avec elle, et certes, elle sera fidèle à son serment ».

PUZAT (*présid.*), LACROIX (*secrét.*),  
FABRE, NIVEAU.

f

[*La Comm. de Toul, à la Conv., s. d.*] (2).

« Citoyens législateurs,

La tyrannie n'espère de succès qu'en trahissant de nouveaux crimes, mais elle centuple les moyens de résistances par l'horreur qu'elle inspire, c'est tout l'effet qu'a produit sur nous l'infamie conspiration qui vouloit relever le trône, par le massacre des représentans du peuple, et sur les corps amoncelés des patriotes égorgés.

Si l'amour seul de la Liberté ne suffisoit pas pour embraser les français du désir de la défendre, la détestation d'une perfidie aussi barbare, l'horreur contre les tyrans qui l'ont tissée (*sic*) et soudoyée tiendroient lieu de cette vertu républicaine.

Législateurs, nous vous devons la restauration de la Liberté, et le gouvernement populaire, la gloire de l'avoir sauvé par votre surveillance, votre courage, par des mesures promptes, sévères, inflexibles est un nouveau titre que vous et le Comité de Salut public, acquérez à la reconnaissance nationale, le bonheur public l'acquittera.

Il est encore assailli en ce moment par les crimes et les vices des esclaves de la tyrannie; nous sommes dans la crise de la fermentation des intérêts particuliers, des vengeances et de toutes les passions, comme aussi de l'exaltation des vertus républicaines; au nom de la patrie en danger, surveillez, dirigez ce grand mouvement, restez à votre poste jusqu'à ce que les scories impures, cette écume des vices, ne ternissent plus l'éclat de l'esprit national.

Il ne peut y avoir de composition entre la vertu et le crime, ne quittez le gouvernail

qu'après le triomphe complet de la vertu et de la liberté, qu'après l'extinction des tyrans et de leurs lâches partisans, que la hache de la Loi fasse justice au peuple de tous les traîtres, de tous les intriguans qui ont voulu lui donner des nouveaux fers.

Nous remplirons notre serment de vivre libres ou de mourir. La montagne sera toujours notre point de ralliement; ne voulant vivre que pour la République, c'est vous jurer de mourir pour vous défendre. »

PILLEMENT (*off. mun.*), GENNEVAUX (*maire*),  
THIÉRY (*notable*), VILLEMSEUR (*off. mun.*),  
APE, LEFÈVRE, Ch. DABIT (*off. mun.*), MAILLOT  
(*agent nat.*), KLECKER (*notable*), F. RICARD  
(*off. mun.*), F. LAURENT (*off. mun.*), BATAILLE  
(*off. mun.*), TRICHOS (*notable*), FRANÇOIS  
(*secrét.-greffier*).

[*Le distr. de Toul, à la Convét. ; 5 germ. II*] (1).

« Vous avez sauvé encore une fois la Patrie; nouvelles actions de grâces à vous rendre, nouvel encouragement pour tous les patriotes à suivre par leurs actions le mouvement révolutionnaire que vous avez imprimé, pour atteindre tous les ennemis du bien public, nouvel encouragement pour nous en particulier à faire régner la justice, qui doit nous préserver de la corruption par laquelle on se proposoit de nous détruire, en conséquence nous vous renouvelons nos vœux de frapper impitoyablement du glaive de la loi, les coupables de tous genres qui oseroient la violer et de vous voir rester à votre poste jusqu'au retour de la paix et l'entière organisation de la Constitution démocratique que vous nous avez donnée, qui nous est chère et que nous soutiendrons jusqu'à la mort. »

VINCENT l'aîné, PIERRON (*présid.*), JACQUET  
(*commissaire nat.*).

[*La Sté popul. de Toul, à la Conv., 1<sup>re</sup> germ. II*] (2).

« Citoyens représentans,

Qui l'aurait jamais imaginé qu'une conspiration aussi abominable éclaterait à la suite des triomphes multipliés de nos armées sur les tyrans et leurs esclaves! Ignoraient-ils ces intriguans, ces chefs de parti, ces lâches assassins, que les sentinelles placées sur la Montagne sainte d'où partent les éclairs et la foudre, perceraient le voile hypocrite, dont ils cherchaient à envelopper leurs complots sacrilèges..

C'en est fait, le génie tutélaire de la France vient de démasquer les traîtres, la République est sauvée. Grâces immortelles vous en soient rendues, ô Pères de la Patrie! L'énergie que vous venez de déployer en ce moment critique vous donne droit à notre éternelle reconnaissance, qu'elles tombent ces têtes orgueilleuses qui ne rougissaient pas de faire un trafic infâme de l'autorité que le peuple leur avait confié! que leur sang impur nous venge des outrages faits à la souveraine puissance!

(1) C 299, pl. 1050, p. 6.

(2) C 298, pl. 1036, p. 5. B<sup>4n</sup>, 10 germ.; *Mon.*, XX, 88-89; *Débats*, n° 556, p. 151; *Ann. patr.*, n° 453.

(1) C 298, pl. 1036, p. 4. B<sup>4n</sup>, 10 germ.

(2) C 298, pl. 1036, p. 6 et 8.